

Prisons : Gérald Darmanin s'attaque aux permissions de sortir accordées aux détenus

La Croix, par Pierre Bienvault, le 3 décembre 2025

Une vingtaine d'organisations, parmi lesquelles l'Observatoire international des prisons (OIP), doivent adresser, mercredi 3 décembre 2025, une lettre ouverte au premier ministre pour dénoncer les initiatives du garde des sceaux ayant suivi deux polémiques concernant des permissions de sortir accordées à des détenus. Les magistrats défendent ces sorties qu'ils considèrent essentielles pour préparer la réinsertion.

Gérald Darmanin est un ministre qui, on le sait, est toujours très réactif à l'actualité. «

On est face à un ministre qui réagit dans l'urgence et toujours dans une logique uniquement répressive », lui reproche Julien Fischmeister, chargé de plaidoyer à l'Observatoire international des prisons (OIP). L'association doit adresser une lettre ouverte au premier ministre mercredi 3 décembre pour dénoncer ce qu'elle considère être des « dérives sécuritaires » du garde des sceaux.

Ces derniers jours, Gérald Darmanin a réagi après deux polémiques liées à des permissions de sortir accordées à des détenus. La première affaire concerne un homme incarcéré à la prison de Rennes-Vezin (Ille-et-Vilaine) pour des vols. Le 14 novembre, il a profité d'une sortie avec d'autres prisonniers dans un planétarium pour s'échapper. Avant d'être repris le 27 novembre.

Cette sortie avait été autorisée par un juge d'application des peines mais c'est le directeur de la prison qui a été sanctionné par Gérald Darmanin. Il a été démis de ses fonctions pour ne pas avoir informé sa hiérarchie de cette sortie et ne pas avoir prévu un encadrement suffisant lors de cette visite. « Je dois à la société des comptes, les victimes et la société ne comprennent pas quand des personnes s'évadent lors de sorties », a fait valoir Gérald Darmanin.

L'autre polémique concerne une permission accordée à un homme emprisonné à la prison de haute sécurité de Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais) qui, depuis l'été, accueille une centaine de narcotrafiquants jugés dangereux. Libérable en 2029, cet individu a été autorisé par un juge à sortir une journée, le 24 novembre, pour rendre visite à un potentiel employeur. Ce qu'il a fait en regagnant la prison en fin de journée, comme cela était prévu.

Mais des syndicats pénitentiaires se sont insurgés contre cette permission accordée à ce détenu, condamné pour narcotrafic, qui s'était évadé en 2014 grâce à un commando armé lors d'une sortie à l'hôpital en région parisienne. Sa cavale avait alors duré deux semaines. « On a juste dénoncé l'incohérence de la situation. D'un côté, on envoie ce détenu dans une prison ultra-sécurisée où tout est fait pour empêcher tout contact avec l'extérieur. Et dans le même temps, on l'autorise à sortir une journée sans escorte », souligne Wilfried Fonck, secrétaire national de l'Ufap-Unsa-justice.

Là encore, Gérald Darmanin a réagi avec promptitude en annonçant le dépôt en janvier d'un texte visant, en matière d'exécution des peines, à appliquer aux narcotrafiquants la législation en place pour les terroristes. Comme il l'a précisé sur le réseau X, sa volonté est de créer, en matière de criminalité organisée, « un droit spécifique et un juge d'application spécialisé qui connaît parfaitement les profils dangereux ».

Cette offensive ministérielle suscite une forte inquiétude au sein de l'OIP. « On est conscient de la nécessité de lutter contre le narcotrafic. Mais cela ne doit pas aboutir à remettre en cause les permissions de sortir qui sont essentielles pour préparer la réinsertion des personnes », estime Julien Fischmeister.

Un constat partagé par Céline Bertetto, présidente de l'Association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP). « L'immense majorité des détenus, y compris les narcotrafiquants, vont sortir un jour de prison. Et il n'y a rien de pire qu'une sortie "sèche", sans préparation. Si on veut limiter la récidive, il est important de permettre à ces détenus de reprendre pied dans la société, de maintenir des liens familiaux ou de trouver un employeur », indique cette magistrate. « Même une simple visite collective dans un planétarium a une utilité. Cela permet de travailler sur la socialisation, sur l'ouverture d'esprit, sur la citoyenneté », ajoute-t-elle.

L'action du ministre a déjà un effet très concret selon l'OIP. « Depuis une dizaine de jours, on a des remontées de terrain selon lesquelles de nombreuses sorties collectives ou d'activités éducatives sont annulées en catastrophe par les directions interrégionales de l'administration pénitentiaire », assure Julien Fischmeister.